

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 509

présenté par

M. Ledoux, M. Bournazel, Mme Kuric, Mme Lemoine, Mme Valérie Petit et M. Potterie

à l'amendement n° 476 de Mme Bergé

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement supprime l'amende forfaitaire prévue dans cet amendement.